Un nouveau collège catholique en Provence

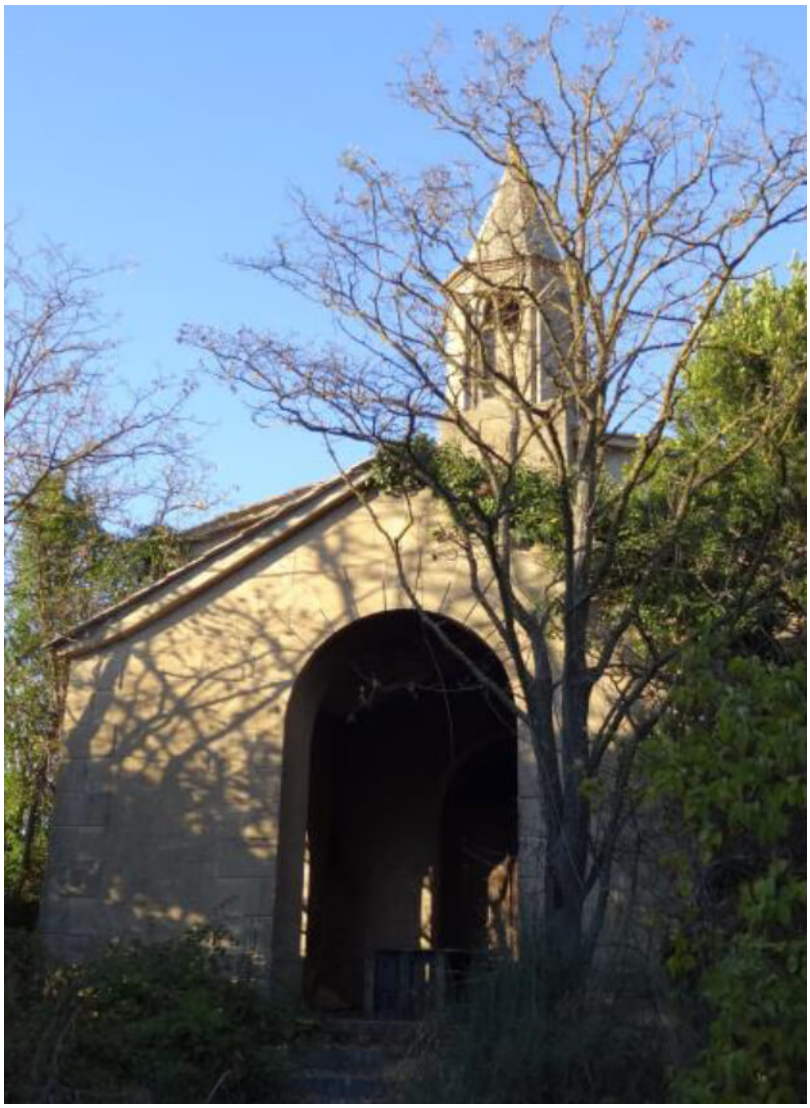
Publié le 10 mai 2022
2 minutes
Prieuré Saint-Maximin - Toulon

Avec votre aide, un collège de garçons, catholique et hors contrat, va ouvrir en Provence !

Une implantation très favorable a été trouvée à Brignoles (Var), à quelques minutes du Cours Saint-Dominique des Dominicaines de Saint-Pré facilement accessible à partir de Marseille, Aix, Toulon, mais aussi d'Avignon, Draguignan, Nice…

- Aumônerie par la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X
- Méthodes traditionnelles pour un enseignement de qualité
- Internat et externat
- Pour des élèves de 6 et 5 (dès la rentrée 2022), dont les garçons actuellement scolarisés au Cours Saint-Dominique
- Pour des élèves de 4 (à partir de la rentrée 2023)

D'autres classes seront ouvertes ultérieurement.



La chapelle à restaurer



Le bâtiment principal

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à l'adresse suivante : ***collegeprovence@gmail.com***

Il reste à acquérir la propriété : nous avons besoin de vous !

Pour nous aider :

Faites un don en ligne en vous connectant au site :

https://fonds-maubert.assoconnect.com

Montant minimum : 5 €

Vous pouvez également faire un chèque,

(ordre « Fonds Maubert – Collège en Provence », envoi à : FONDS MAUBERT 11 rue Cluseret 92150 SURESNES)

ou un virement ponctuel ou permanent sur le compte :

Titulaire du compte				
FONDS MAUBERT 11 rue Cluseret 92150 SURESNES				
Code bancaire	*Indicatif*	*Numéro de compte*	*Clé RIB*	*Domiciliation*
30002	04865	0000074409C	86	ESDC BDI Paris Opéra
IBAN (International Bank Account Number)			*BIC (Bank Identifier Code)*	
FR25 3000 2048 6500 0007 4409 C86			CRLYFRPP	
Motif du virement : **« Collège en Provence »** *Renseigner si possible vos nom, prénom et adresse*				

Pour les dons en espèces :

A remettre aux abbés Michel Rebourgeon et Etienne Beauvais ou au futur directeur, M. Bertrand de Cacqueray. Renseignez sur l'enveloppe : « Collège en Provence ».
Déductions fiscales : *(reçu fiscal à demander par courrier à l'adresse ci-dessus, en précisant vos nom, prénom et adresse postale, ainsi que le montant de votre don)*
Pour les particuliers : les dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu (déduction de 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable).
Pour les entreprises : les dons sont déductibles de l'impôt sur les sociétés (60% du montant du don dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires).
Pour des dons déductibles de l'IFI ou pour des donations ou des legs : veuillez nous contacter par téléphone au 06 01 15 58 75.
Nous sollicitons aussi vos prières pour la fondation de ce nouveau collège, si importante pour la France de demain. Merci pour eux !